

PAR COURRIEL



La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 8 août 2025 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« Les renseignements suivants à propos des prêts pardonnables accordés par le MEIE depuis 2019 :

- Liste complète des bénéficiaires de prêts pardonnables;
- Nombre total de prêts pardonnables accordés par exercice financier (y compris 2025-2026);
- Valeur totale des prêts pardonnables accordés par exercice financier (y compris 2025-2026);
- Nombre de bénéficiaires ayant eu droit à un «pardon» partiel ou total jusqu'ici;
- Valeur totale des «pardons» octroyés jusqu'ici;
- Sommes totales provisionnées et/ou radiées en lien avec des prêts pardonnables. »

Conformément aux articles 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A 2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient un document en lien avec les trois premiers points de votre requête. Vous le trouverez ci-joint.

Par ailleurs, les trois derniers points de votre demande relèvent davantage d'Investissement Québec. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents au sein de cet organisme :

Danielle Vivier
Directrice, Protection des renseignements
personnels, accès à l'information et ombudsman
d'Investissement Québec
1001, boul. Robert-Bourassa #1000
Montréal (QC) H3B 4L4
Tél. : 514 873-2068 #0
Sans frais : 866 870-0437
Télec. : 514 873-9917
Responsable.acces@invest-quebec.com

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Lachance
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Liste des prêts pardonnables depuis 2019-2020

Année financière	Bénéficiaires	Montant autorisé et accepté
2019-2020	Technologie M1 Composites inc.	7 000 000 \$
2020-2021	AMD Medicom inc.	4 700 000 \$
2020-2021	AppDirecte Canada inc.	41 658 400 \$
2020-2021	Fabricant de Poêles International inc.	3 800 000 \$
2020-2021	Innovation Virentia inc.	15 000 000 \$
2020-2021	Kerry (Canada) Inc.	1 500 000 \$
2020-2021	Kraft Heinz Canada ULC	2 000 000 \$
2020-2021	Premier Tech Itée	45 000 000 \$
2020-2021	Produits de construction Derby inc.	7 146 000 \$
2020-2021	Quali-T-Group ULC	6 000 000 \$
2020-2021	Sunset Converting Corp.	12 000 000 \$
2020-2021	Hospitalité Sonder Canada Inc.	30 000 000 \$
2021-2022	Mosaïcultures internationales de Montréal	6 500 000 \$
2021-2022	G Production Inc.	1 100 000 \$
2021-2022	Cascades Canada ULC	11 500 000 \$
2021-2022	La Compagnie Électrique Lion	50 000 000 \$
2021-2022	Bombardier Transport Canada Inc. (Alstom Transport Canada)	56 000 000 \$
2021-2022	5N Plus inc.	2 850 000 \$
2021-2022	EXFO Inc.	20 000 000 \$
2021-2022	CAE INC.	150 000 000 \$
2021-2022	L'Oréal Canada Inc.	1 000 000 \$
2021-2022	S.C. Johnson et Fils, Limitée	3 200 000 \$
2021-2022	Capsules Amcor Flexibles Canada inc.	3 750 000 \$
2021-2022	Pales d'éolienne LM (Canada) inc.	29 000 000 \$
2021-2022	Industries Cresswell inc. (Produits Acier Nova Inc.)	2 800 000 \$
2021-2022	Domaine Escapad – Mont Adstock	3 000 000 \$
2021-2022	WIPTec inc.	8 000 000 \$
2021-2022	Bonduelle Canada inc. (Aliments Nortera)	4 350 000 \$
2021-2022	MELS studios et postproduction S.E.N.C.	25 000 000 \$
2021-2022	SONEPAR CANADA INC.	4 000 000 \$
2021-2022	Solutions Petal inc., Zone3W et Petal Solutions Europe BV	10 000 000 \$
2021-2022	Carrier & Bégin inc.	6 500 000 \$
2021-2022	Moteurs Taiga inc.	30 000 000 \$
2021-2022	Pratt & Whitney Canada Cie.	10 250 000 \$
2021-2022	Lactalis Canada inc.	2 000 000 \$
2021-2022	Portage CyberTech inc.	8 000 000 \$
2021-2022	Groupe Volvo Canada inc./ Nova Bus St-Eustache	15 150 000 \$
2021-2022	Armfoam inc.	19 000 000 \$
2022-2023	O-I Canada Corp.	19 170 000 \$
2022-2023	G Production Inc.	12 700 000 \$
2022-2023	Uniboard Canada inc.	78 000 000 \$
2022-2023	Groupe Novatech inc.	10 100 000 \$
2022-2023	Graymont (QC) Inc.	4 560 000 \$
2022-2023	Groupe Pro-Plus inc., Pro-Meubles inc., Pro-Systèmes APX inc., Artopex-Plus inc., Artopex inc., Tec Innovation inc., Mobilier de bureau Logiflex inc.	10 000 000 \$
2022-2023	Elopak Canada inc.	3 000 000 \$
2022-2023	Manufacturier Moderna Canada	8 400 000 \$
2022-2023	Bridgestone Canada Inc.	7 400 000 \$
2022-2023	Premier Tech Itée	25 300 000 \$
2022-2023	Groupe Machinex, Industries Machinex, 9251-5857, 9251-5832, LS Finition, Machinex Produits, Machinex Consigne, Machinex Digital, Garderie Petites Machines	10 000 000 \$
2022-2023	Société en commandite Airbus Canada (Caution)	12 700 000 \$
2022-2023	STELIA Aéronautique Canada Inc. (AIRBUS Atlantique Canada Inc.)	7 000 000 \$
2022-2023	Société en nom collectif Jubilant HollisterStier	25 000 000 \$
2022-2023	Développement Samasource Canada inc.	12 000 000 \$
2022-2023	Les Forges de Sorel Cie	1 889 000 \$
2023-2024	Gestion Soprema Canada inc. et Soprema inc.	2 625 000 \$
2023-2024	Félix Schoeller inc.	2 100 000 \$
2023-2024	Produits Acier Nova Inc. et Tube Nova inc.	5 400 000 \$
2023-2024	Kinova inc.	12 500 000 \$
2023-2024	Fenergie inc.	2 000 000 \$
2023-2024	Pharmascience inc. et PCRI inc.	24 750 000 \$
2023-2024	IBM Canada Limitée	6 920 000 \$
2023-2024	Ultium CAM Société en commandite	151 870 500 \$
2023-2024	Duravit Canada inc.	11 000 000 \$
2023-2024	Premier Tech Itée	6 295 950 \$
2023-2024	Domtar inc.	12 000 000 \$
2024-2025	Hitachi Énergie Canada inc.	30 000 000 \$
2024-2025	Grifols Canada Thérapeutiques inc.	36 000 000 \$
2024-2025	5N Plus inc.	8 000 000 \$

2024-2025	IBM Canada Limitée	32 000 000 \$
2024-2025	Solutions énergétiques Volta Canada inc.	150 000 000 \$
2024-2025	Matériaux Nano One Candiac inc	15 000 000 \$
2024-2025	Davie Infrastructure Société en commandite	250 000 000 \$
2024-2025	Davie Infrastructure Société en commandite	75 000 000 \$
2024-2025	Nova Bus inc.	19 100 000 \$
2024-2025	Corporation Macdonald, Dettwiler et associés	75 000 000 \$
2024-2025	Doppelmayr Canada Ltée et Doppelmayr Canada Immeubles Ltée	10 000 000 \$
2024-2025	GE Énergies Renouvelables Canada inc.	2 500 000 \$
	Total	1 846 034 850 \$